

Le FRAQassant

Bulletin d'information de la Fédération de la relève agricole du Québec



JUILLET-AOÛT 2008 / VOLUME 27, NUMÉRO 4

FONDS COOPÉRATIF D'AIDE À LA RELÈVE AGRICOLE

Desjardins devient partenaire

C'est à bord du Coudrier de l'Anse que Desjardins annonçait, le 2 juillet dernier, sa venue à titre de partenaire du Fonds coopératif d'aide à la relève agricole. Un projet initié par la Fédération de la relève agricole et La Coop fédérée il y a un peu plus de deux ans.



Claude Lafleur, Chef de la direction de La Coop fédérée, Yves Mathieu, Vice-président marchés agricole et agroalimentaire du Mouvement Desjardins, Benoit Martin, Président de la FRAQ et Denis Richard, Président de La Coop fédérée.

Depuis le lancement officiel du Fonds coopératif en février dernier, plusieurs volets déjà annoncés ont été améliorés. Parmi ceux-ci, mentionnons le volet du support financier, du support professionnel, des produits pétroliers Sonic et du développement des compétences.

Rappelons que La Coop fédérée et les coopératives affiliées au réseau La Coop investiront près de 4.5 millions de dollars au cours des 5 prochaines années.

Pour sa part, Desjardins devient partenaire actif à ce Fonds en injectant pas

moins de 260 000\$ sur 3 ans. Pour la première année, le budget du Fonds sera de 600 000 \$ pour le volet support financier La Coop et de 50 000 \$ pour le volet d'aide à l'établissement Desjardins. Ce dernier montant d'argent disponible en 2008 et distribué à 6 jeunes bénéficiaires sera utilisé sous forme de paiement de capital.

Voici donc les critères spécifiques pour être admissible au volet d'aide à l'établissement :

- ✦ Réaliser la majorité de ses transactions financières dans une caisse affiliée à la Fédération des caisses Desjardins du Québec
- ✦ Être âgé entre 18 à 40 ans lors de son inscription
- ✦ Présenter sa candidature en association avec un directeur de comptes agricoles du réseau Desjardins
- ✦ L'établissement du candidat retenu doit avoir été fait au cours des trois dernières années précédant le 1er décembre de l'année d'inscription
- ✦ Le candidat ne doit jamais avoir été propriétaire d'une entreprise agricole.

VOIR DESJARDINS DEVIENT... À LA PAGE 3

DANS CE NUMÉRO

Fonds coopératif d'aide à la relève agricole.....1
 Desjardins devient partenaire
 Le mot du président.....2
 La coopération au service de l'établissement
 Suite de la une (Desjardins devient.....).....3

Mission exploratoire en Belgique.... 4-5-6-8
 FÉDÉRATION WALLONE DE L'AGRICULTURE.....4
 CONSEIL EUROPÉEN DES JEUNES AGRICULTEURS5
 CHANTIER DE BIOWANZE.....6
 MOUTARDERIE BISTER.....8
 Abonnement et partenariats.....8

Mot du président



La coopération au service de l'établissement

Depuis quelques années, la Fédération de la relève a entamé des discussions avec La Coop Fédérée pour la mise en place de mesures avantageuses. Partant du fait que cette entreprise est dirigée par

des producteurs agricoles, nous avons basé nos discussions sur des idées pouvant combler les besoins des jeunes qui les utilisent.

Le monde coopératif est déjà bien associé à la relève agricole, nombreux sont les groupes de relève qui comptent sur l'appui des coopératives locales pour la réalisation d'activités comme des voyages et des journées de formation.

Les premiers rapprochements avec votre fédération ont amené La Coop à réaliser une étude de besoins qui a démontré clairement que les besoins les plus importants des jeunes qui s'établissent sont avant tout du côté financier.

Pour répondre à nos besoins, La Coop fédérée a lancé en février dernier le Fonds coopératif d'aide à la relève. Un autre partenaire de la relève agricole, le mouvement Desjardins, vient également soutenir ce fonds. La Fédération de la relève agricole du Québec aura un siège d'administrateur pour le Fonds et les coopératives locales devront également participer pour que le jeune soit éligible.

En gros, le montant maximum qu'un jeune pourra aller chercher permettra des investissements tangibles au niveau de la ferme.

La mise en place de ce fonds est essentiel autant pour la relève agricole que pour les entreprises comme La Coop Fédérée ou le mouvement Desjardins. Car, après tout, nous sommes les clients d'aujourd'hui et de demain.

Bon été à tous !

Benoit Martin
président



Le FRAQassant

*Bulletin d'information de la Fédération
de la relève agricole du Québec*

Conseil exécutif :

Benoit Martin, président

Frédéric Marcoux, 1^{er} vice-président

Alain Pinard, 2^e vice-président

Marie-Hélène Morneau, membre de l'exécutif

Coordination et montage :

Julie Dubois

Collaboration spéciale à la rédaction :

Jean-François Ménard, Hélène Vincent, Étienne Jean, Yannick Therrien et Benoit Martin

Le FRAQassant est imprimé par CRS 555 et la préparation au publipostage est assurée par Duclos-Ringuette.

Fédération de la relève agricole du Québec

555, boul. Roland-Therrien, bureau 105

Longueuil Québec J4H 4E7

450-679-0540 poste 8299

450-679-2375

frac@upa.qc.ca

Visitez notre site web au www.fraq.qc.ca

DESJARDINS DEVIENT PARTENAIRE

SUITE DE LA UNE

Outre le volet d'aide à l'établissement la venue de Desjardins au Fonds coopératif permettra la mise en place d'un 2e volet. Il s'agit du volet du « mentorat ». En effet, les six personnes retenues au volet aide à l'établissement bénéficieront de l'expertise de leaders faisant parti Groupement des chefs d'entreprise. Ce regroupement se veut un réseau d'entraide composé de 1200 chefs propriétaires et aspirants chefs de PME.

Rappelons les principaux objectifs visés par le Fonds coopératif d'aide à la relève agricole :

- ✦ Faire la promotion de la coopération
- ✦ Favoriser le développement des compétences
- ✦ Contribuer financièrement à la relève agricole
- ✦ Partager les résultats de façon différente.

Il est important de mentionner qu'il faut être membre de la FRAQ pour bénéficier de tous les volets du Fonds et que le Fonds coopératif d'aide à la relève est offert en complémentarité avec les autres types d'aide déjà existants pour la relève agricole.

Au moment d'écrire ces lignes, aucun document officiel n'est disponible sur le sujet. Lors du prochain numéro, nous devrions être en mesure de vous donner les critères précis du Fonds ainsi que les endroits où déposer vos demandes. En attendant, pour en savoir davantage sur le Fonds coopératif d'aide à la relève dans son ensemble, vous pouvez contacter votre Coop locale.

Pour sa première année d'opération,
ce fonds dispose d'une somme de
300 000 \$.



FONDS COOPÉRATIF D'AIDE À LA RELÈVE AGRICOLE

TYPES D'AIDE

- Volet support financier La Coop
- Volet développement des compétences
- Volet support professionnel La Coop
- Volet produits pétroliers Sonic
- Volet environnemental La Coop



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ*

- Membre :
- coopérative locale;
 - Fédération de la relève agricole du Québec.
- Achats d'intrants : majoritairement à la coop locale.
- Âge : de 16 à 35 ans, lors de l'inscription.
- Actionariat : détenir au moins 20 % des parts ou des actions.
- Formation acquise : détenir un DEP ou une formation équivalente.
- Activité principale : être sur la ferme à plein temps.

* Seuls les jeunes dont la coop locale adhère au Fonds pourront s'en prévaloir.



Mission exploratoire en Belgique

Vous trouverez au cours des prochaines pages, la suite des capsules sur la mission exploratoire en Belgique qui rappelés-le a eu lieu du 5 au 15 avril dernier.

Au cours de l'après-midi du 7 avril, nous avons rencontré l'équipe d'Yves Somville, directeur du service d'études de la FWA. Pendant cette rencontre, nos hôtes nous ont tracé un portrait complet de leur regroupement.



FÉDÉRATION WALLONE DE L'AGRICULTURE (FWA)

La FWA, qui est le principal syndicat agricole de Wallonie, est l'aboutissement d'une succession de regroupements et de restructurations entre diverses organisations professionnelles agricoles francophones. Constituée par et pour les agriculteurs le 1^{er} janvier 2001, la FWA puise ses racines dans une longue tradition syndicale. Elle vise à assurer la défense et le développement de l'agriculture au sens large dans la région. L'organisation assure l'information et la formation de ses membres tout en assumant sa vocation de représentante des intérêts agricoles wallons auprès des pouvoirs publics.

La FWA se veut une organisation respectable et respectée, présente à tous les niveaux de pouvoirs (local, régional, fédéral et européen) pour faire valoir les intérêts des agriculteurs. L'organisation de la FWA est basée sur le principe d'une démocratie participative où tout mandataire est agriculteur, en ordre de cotisation et élu par ses pairs. Son fonctionnement, qui repose sur une structure pyramidale, s'exerce via les instances locales (59 sections), régionales (17 sections), provinciales et nationale.

La FWA comprend divers services, dont le secrétariat général, le service d'études, le service juridique, les secrétariats, l'Union des Agricultrices Wallonnes (UAW) et la Fédération des Jeunes Agriculteurs (FJA).

Le secrétariat général assure la coordination des relations entre les structures syndicales et les services, l'organisation des services internes et externes ainsi que la représentation de la Fédération auprès des pouvoirs publics, des organes consultatifs officiels et de ses partenaires économiques.

Le service d'études est, quant à lui, la véritable colonne vertébrale du mouvement. En effet, il est au centre de l'activité syndicale de la FWA. C'est dans ce service que sont analysés tous les projets de règlements et d'arrêtés qui touchent de près ou de loin

à l'agriculture. Les employés animent les commissions spécialisées en vue d'améliorer les projets de règlements et de définir les positions qui seront défendues auprès des pouvoirs publics concernés. Le service est constamment présent sur le terrain pour animer des séances d'information auprès des membres mais aussi dans des colloques et autres tables rondes pour lesquels son expertise reconnue est très souvent sollicitée.

Le service juridique s'adresse tant aux services de la FWA qu'à ses membres. Ce service est assuré par des juristes spécialisés en droit rural et toutes questions juridiques intéressant les agriculteurs et leur patrimoine.

Au nombre de 55, les secrétariats représentent un service de proximité clé dans l'organisation de la vie du mouvement. Les secrétariats sont à la disposition des membres pour les assister et les conseiller dans de multiples domaines (lois sociales, fiscalité, assurances et produits bancaires).

L'UAW et la FJA disposent de leurs propres structures. La FJA a pour vocation de mener une réflexion et une initiation à l'action syndicale. Dans cette perspective, elle veille à relayer et à défendre les préoccupations des jeunes ainsi que leur intégration dans les structures aînées ainsi qu'un accompagnement pour leur lancement dans la vie active.

Le système de représentation des producteurs est donc relativement semblable au nôtre. Le principal défi auquel fait face l'organisation est la participation des producteurs. Un autre défi pour les années à venir est la fin annoncée des quotas. L'organisation ne voit pas cela d'un bon œil, mais c'est la conclusion à laquelle les décideurs de l'Union européenne sont arrivés pour uniformiser les politiques agricoles. Les dossiers environnementaux et de souveraineté alimentaire sont également prioritaires pour l'organisation.

Fondé à Rome en 1958, le CEJA fête son 50^e anniversaire cette année. Nous avons été accueillis au siège social de l'organisation par Mme Magali Delomier, une jeune française ayant fait une partie de ses études au Québec, plus précisément à Rimouski. Elle occupe le poste de lobbyiste au sein du CEJA depuis 3 ans.

Comme Bruxelles est le siège du Conseil de l'Union Européenne, lorsqu'il y a une politique agricole commune pour toute l'Europe, le CEJA essaie de faire pression pour que la voix des jeunes soit prise en compte lors de l'écrit et de l'adoption de la politique. Le CEJA regroupe 27 organisations membres des 21 pays de l'Union européenne. C'est près d'un million de jeunes agriculteurs qui sont représentés par le CEJA.

Obtenir une position commune de toutes les organisations membres représente plusieurs mois de travail. La difficulté d'en arriver à une position commune découle du fait que l'Union européenne compte des pays riches et très bien organisés, comme la France (l'organisation Jeunes Agriculteurs de France compte 50 000 membres) et des pays en développement, comme la Lettonie. Il est évident que les préoccupations de pays aussi diamétralement opposés en termes de développement diffèrent énormément.

Les objectifs du CEJA sont d'informer, de former, d'organiser et de représenter les jeunes agriculteurs en Europe; de faciliter l'installation de jeunes dans le domaine agricole; d'agir comme un forum de communication et de dialogue entre les jeunes; de promouvoir le développement de l'agriculture et des zones rurales au sein de l'Union européenne et d'informer la société sur les rôles de l'agriculture.

Les préoccupations du CEJA sont de faire prévaloir des conditions et des incitations économiques à l'installation d'entrepreneurs agricoles, de réagir face au vieillissement de la population agricole professionnelle, de suivre le développement de la politique agricole commune, d'encourager le développement d'un commerce équitable et sûr, plutôt que le libre-échange promu par l'Organisation Mondiale du Commerce, d'accroître son implication dans le processus d'élargissement, notamment en créant des liens forts et stables avec les jeunes agriculteurs des Pays d'Europe Central et Orientale, de continuer à garantir la meilleure protection des consommateurs et le meilleur dialogue possible, de continuer à informer, à encourager les échanges et à consolider la mise en réseaux des jeunes agriculteurs en Europe et, enfin, de donner de l'attention aux nouveaux outils dans le secteur agricole.

Au CEJA, il y a deux employés à temps plein et deux stagiaires. Il est important pour eux de pouvoir compter sur le plus petit nombre d'employés possible. Par contre, ces derniers doivent pouvoir parler et écrire le plus de langues possible. Ils se concentrent actuellement sur le label européen pour les consommateurs ainsi que sur la souveraineté alimentaire. Leur travail est prescrit par le conseil d'administration du CEJA, un président et 5 vice-présidents.



PHILIPPE GAGNON
FERME H.P. GAGNON & FILS INC.

**AVANT
QUE JE RACHÈTE
LA TERRE,
MON CONSEILLER
FINANCIER A PRÉPARÉ
LE TERRAIN.**

Desjardins & Cie

Des experts en transfert d'entreprise réunis sous un même toit, à vos côtés.

La relève d'une entreprise agricole, ça se planifie. Que la vente ou l'achat implique des associés, des employés ou des membres de la famille, le succès de ce processus rigoureux dépend grandement de l'accompagnement et des conseils que vous recevez. Avec plus de 50 centres financiers aux entreprises répartis dans toutes les régions, les experts de Desjardins vous offrent tout cela et davantage.

C'est plus qu'une banque.
C'est tout Desjardins qui appuie les entreprises agricoles.



desjardins.com

Conjuguer avoirs et êtres

Le 9 avril, en après-midi, nous nous sommes rendus à Wanze où l'on construit actuellement une usine de production de bioéthanol.

Le chantier emploie actuellement 120 personnes. Cette toute nouvelle usine bénéficiera de l'expérience du groupe Südzucker, un acteur majeur en Europe

en matière de production et de commercialisation d'éthanol à partir de céréales et de betteraves. Südzucker dispose déjà d'une usine de bioéthanol en Allemagne, et d'usines en France, en Hongrie et en Autriche. L'ensemble de la production est commercialisée sous le label de qualité « CROP Energies ». L'usine sera à même de produire 300 000 m³ de bioéthanol par an pour le marché belge et européen. Il s'agit d'un projet d'envergure ayant nécessité un investissement de 245 millions d'euros.

Pour produire tout cet alcool-carburant, on utilisera 800 000 tonnes de blé par année, de même que du sirop de betterave, une matière première qui abonde en Belgique. Le blé proviendra autant que possible de la région, mais la Belgique n'est pas autosuffisante en céréales même si le pays est réputé pour avoir les meilleurs rendements à l'hectare de l'Europe. Biowanze fabriquera également du gluten et des CDS, utilisés pour l'alimentation des porcs et des ruminants.

Cette entreprise se dit « verte », car l'objectif est l'autosuffisance et la notion de « zéro déchet ». En gros, 80 % de l'énergie nécessaire à la production de l'éthanol proviendra du son de blé. Le gaz naturel complètera l'apport en énergie. Le son de blé sera utilisé comme combustible pour le chauffage central thermique et électrique de l'usine. Les résidus seront ensuite épandus comme engrais sur les champs.

Les agriculteurs locaux ont des avis partagés sur ce projet : ceux qui cultivent des céréales à grande échelle y voient une opportunité d'affaires puisque la demande céréalière sera élevée pour l'approvisionnement de Biowanze. Par contre, c'est une source d'inquiétude pour les autres producteurs qui craignent l'augmentation des coûts liés à l'alimentation du bétail.

Reste à voir s'il y a une réelle économie d'énergie à fabriquer de l'éthanol. En effet, produire une très grande quantité de céréales demande énormément d'énergie et cette masse de blé ne sera évidemment pas acheminée pour l'alimentation. Le bilan environnemental est-il si positif ou équivalent?



La Financière agricole contribue activement
au développement économique des régions.

Que ce soit en matière :

- d'assurance agricole
- de protection du revenu
- de financement agricole et forestier
- d'appui financier à la relève
- d'investissement

nous sommes... *Toujours là quand ça compte*

**La Financière
agricole**
Québec 

LA RUBRIQUE DES ADMINISTRATEURS

Par Jean-François Ménard, membre
du conseil d'administration



Bonjour à tous,

Je suis le plus beau et seul nouveau sur le CA de la FRAQ cette année. Alors comme veut la coutume, je me présente Jean-François Ménard, 1^{er} vice-président de l'A.R.A.S.H. (Association de la relève agricole de St-Hyacinthe) dans la très belle région de St-Hyacinthe. Je ne possède pas de ferme donc je me qualifie de relève sans ferme. Pour le moment, je suis représentant en alimentation animale chez Coopexcel dans la région de Henryville.

synAgri
Une complicité qui fait sa
marque

FERTILISANTS

SEMENCES

PHYTOPROTECTION

SYNAGRI QUÉBEC 418 832-6196
SYNAGRI SAINT-HYACINTHE 450 799-3245
SYNAGRI MONTRÉAL SUD-EST 450 345-5384
SYNAGRI RIVE-NORD 450 752-1081
SYNAGRI EST ONTARIO 613 932-0275

Je suis un passionné de l'agriculture et je travaille avec des producteurs à tous les jours. Les fins de semaine, je fais la traite des vaches chez ma copine. Quand j'ai entendu parler de la mission exploratoire en Belgique, je n'ai pas hésité à donner mon nom pour faire partie du voyage. Nous sommes partis 10 jours. Ce fut une mission des plus réussies qui s'est superbement bien déroulée. Plusieurs éléments ont fait le succès de cette mission en commençant par la bonne planification et orchestration d'Alexandre Antil et de Jean-Philippe Deschênes-Gilbert. 17 jeunes qui se connaissaient peu en provenance de partout au Québec formaient un groupe ordonné et motivé. Plusieurs souvenirs resteront graver longtemps dans notre mémoire : entre autres, le gîte des Prisons où nous avons logé une bonne partie du voyage, l'accueil chaleureux des hôtes, les rencontres avec des gens de la relève et des visites qui nous ont fait découvrir une Belgique agricole de tous les jours ainsi que des endroits incroyables.

En conclusion, j'aurais pu vous parler plus précisément des avantages et des désavantages de l'agriculture en Belgique versus le Québec mais je tenais à souligner le travail des gens qui ont organisé la mission, le merveilleux groupe que nous étions, les gens qui nous ont accueillis et fait découvrir leur pays ainsi que leur agriculture. Cette mission a été possible grâce au MAPAQ, à La financière agricole du Québec, à l'Office Québec- Wallonie- Bruxelles pour la jeunesse ainsi qu'à des commanditaires régionaux recrutés par les participants. Il ne faut pas oublier la contribution de la FRAQ bien sûr !

Les grands, ils ont déjà été petits.

Marie-Eve Lemay, agr.
Directrice de comptes agricoles
Tél. : 450 796-6033, poste 292
Sans frais : 1 866 796-6043

www.banquelaurentienne.ca



SERVICES
MAXAFFAIRES
AGRICOLLES



BANQUE
LAURENTIENNE

Mission exploratoire (suite)

MOUTARDERIE BISTER

L'aventure de la moutarderie Bister débute en 1930 alors que François Bister rachète une moutarderie de la région de Namur et profite d'une recette soigneusement protégée, L'Impériale. À l'époque, la moutarde était tirée à la louche d'un gros pot en grès et servie directement dans un pot que le client apportait. Par la suite, les pots « grenades » ont fait leur apparition et sont toujours associés à la moutarde L'Impériale. Au fil des ans, l'entreprise a diversifié sa gamme de produits, qui compte désormais, en plus de la moutarde (plus d'une vingtaine de recettes), du piccalilli, des oignons, des cornichons et des câpres au vinaigre, des sauces froides (mayonnaise, cocktail, tartare, béarnaise, etc.) et une gamme de produits biologiques. En plus de l'usine de Namur (la même qu'en 1930), une deuxième usine a été construite en France en 2002. L'entreprise, qui compte 18 employés, dont 15 qui travaillent en Belgique, utilise en moyenne 200 tonnes de graines de moutarde par année, ce qui la situe entre la PME et la grande entreprise. Actuellement, l'entreprise est gérée par Fabienne Bister, petite-fille de François.



Le 7 avril, en avant-midi, nous avons donc été accueillis par une employée de la moutarderie qui nous a dressé un portrait de l'entreprise. Nous sommes ensuite allés visiter l'usine en opération et rencontrer la propriétaire, Mme Bister. Fait intéressant, Mme Bister nous faisait remarquer que la forme « grenade » du pot de moutarde L'Impériale rend toujours impossible l'automatisation de la mise en place du couvercle. C'est ainsi qu'à chaque jour, trois employés se relaient et doivent sceller un à un les pots de moutarde L'Impériale. Enfin, nous avons terminé l'avant-midi par une dégustation des différentes moutardes et la visite d'un musée dédié exclusivement à la moutarde Bister.

Visitez notre site web au www.fraq.qc.ca

Tournez-vous vers l'excellence!

Ce concours s'adresse aux nouveaux entrepreneurs agricoles.

À gagner : **une bourse de 5 000 \$ et deux bourses de 2 000 \$.**

La date limite d'inscription est le 5 septembre 2008.

Ce concours est une initiative de la Financière agricole du Québec, en collaboration avec le comité de gestion de l'entreprise agricole du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ). Pour plus de détail, visitez le www.fadq.qc.ca

Choisissez de recevoir votre **FRAQassant** p@r courriel
Optez pour l@ solution écolo !
Une économie de **845 \$\$\$** @nuellement pour la **FR@Q!**
Recevez votre **FRAQassant** @v@nt tout le monde !
Rejoignez les **125** membres déj@ inscrits,
Inscrivez-vous, c'est f@cile :
Envoyez simplement un courriel à frac@upa.qc.ca
Le décompte est commencé...

La Fédération de la relève agricole du Québec tient à remercier ses partenaires

